

Date : 21 novembre 2002
À : la Commission des institutions, gouvernement du Québec
Du : Groupe Solidarité Justice
Objet : la réforme du mode de scrutin

Nous sommes un groupe de soixante-treize personnes dénommé Groupe Solidarité Justice, pour la plupart membres d'une congrégation religieuse. Nous nous reconnaissons d'abord et avant tout comme citoyennes et nous portons, avec d'autres groupes de la société civile, un projet de société où les pratiques démocratiques permettront à tous les citoyens et citoyennes d'exercer un réel pouvoir dans notre vie collective.

Dans cette perspective, nous accueillons favorablement la démarche amorcée par le ministre d'État aux Affaires intergouvernementales visant une réforme des institutions démocratiques laquelle devrait inclure des modifications importantes au mode de scrutin. Nous osons croire qu'à ce propos, le message émanant de groupes de base non partisans a été entendu et qu'il influencera positivement l'issue du processus en cours.

De notre point de vue, on peut et on doit faire de la politique autrement, c'est-à-dire en réduisant l'importance de la « ligne de parti » et en augmentant l'imputabilité des élus et des élues devant leurs électrices et leurs électeurs. Comme premier pas vers ce changement majeur, nous considérons que chaque vote devrait avoir le même poids eu égard à la représentation effective à l'Assemblée nationale.

De ce point de vue, nous endossons les prémisses du Mouvement démocratie nouvelle et nous croyons que le mode de scrutin devra reposer sur les quatre principes énumérés ci-dessous :

- **Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire**

Notre mode de scrutin devra effectivement faire correspondre la représentation des partis à l'Assemblée nationale proportionnellement au vote exprimé par l'électorat.

- **Viser une représentation égale des femmes et des hommes**

Un mode de scrutin ne peut à lui seul garantir une représentation paritaire des hommes et des femmes, mais des mesures législatives devraient contraindre les partis à présenter un nombre égal de candidatures masculines et féminines.

- **Incarner la diversité québécoise et assurer le pluralisme politique**

La composition de l'Assemblée nationale du Québec devra refléter les différentes tendances politiques et les différentes composantes de la société québécoise; notre mode de scrutin devra favoriser aussi une meilleure représentation des minorités culturelles et de tous les groupes minoritaires traditionnellement sous-représentés.

- **Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise**

Notre mode de scrutin devra respecter l'importance des régions dans la représentation des personnes élues à l'Assemblée nationale en assurant une représentation équitable aux différentes régions.

Au nom de ces principes, nous recommandons l'adoption, au niveau national, d'un mode de représentation proportionnelle complété par une représentation régionale non partisane.

Selon l'hypothèse du Collectif féminisme et démocratie, l'Assemblée nationale pourrait être composée comme suit : 60% des sièges seraient attribués à la représentation proportionnelle pure et 40% de la députation représenterait en nombre égal chacune des régions administratives.

Ce qui suppose comme modalités de vote :

- sur un bulletin de vote national, chaque électrice ou électeur choisit un parti;
- sur un bulletin de vote régional, chaque électrice ou électeur choisit un nombre déterminé de personnes aptes à représenter la région à l'Assemblée nationale et ce, sans considération de parti.

Ainsi, 60% des sièges seraient attribués aux partis en lice en proportion de leur faveur populaire, à partir de listes préétablies tenant compte de la parité des femmes et des hommes ainsi que des composantes diverses de la société québécoise. Les autres 40% des sièges seraient occupés par les représentants et représentantes élus par les régions.

Comme groupe conscient des enjeux de la réforme en gestation et de la radicalité des changements requis, nous continuerons de soutenir par les moyens qui nous sembleront opportuns les groupes qui porteront nos convictions lors des audiences convoquées par la Commission des institutions démocratiques.

Groupe Solidarité Justice
2143, rue de Maricourt
MONTRÉAL
H4E 1W2

Téléphone : 514 761-5508
Télécopieur : 514 761-4663
Courriel : soljust.cnd@sympatico.ca

Répondante : Céline Beaulieu